



École Pratique
des Hautes Études

PSL 

2022-2023

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| PRÉSENTATION DU MASTER | 3 |
| 1. Les objectifs de la formation | 3 |
| 2. Les 8 parcours du master | 4 |
| 3. Conditions d'accès | 4 |
| 4. Débouchés professionnels | 4 |
| ORGANISATION DES ÉTUDES..... | 5 |
| 1. L'organisation des études est commune aux 8 parcours du master | 5 |
| 2. Le choix des Unités d'enseignement (UEs) | 6 |
| Les Unités d'enseignement (UEs) sont réparties en trois catégories..... | 6 |
| Calendrier universitaire 2021-2022..... | 6 |
| 3. L'enseignement des langues..... | 6 |
| 4. Aménagement du cursus..... | 7 |
| 5. Évaluation des connaissances | 7 |
| 6. Passage de M1 en M2..... | 7 |
| 7. Soutenance du mémoire | 8 |
| 8. Conditions d'assiduité..... | 8 |
| 9. Stage de professionnalisation. | 8 |
| LE TUTORAT PÉDAGOGIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE..... | 9 |
| 1. Le rôle du tuteur pédagogique | 9 |
| 2. L'accompagnement méthodologique et le tutorat | 9 |
| LES 5 ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER..... | 10 |
| 1 ^{re} étape : prendre contact avec un enseignant-chercheur de l'EPHE - PSL | 10 |
| 2 ^e étape : poser sa candidature..... | 10 |
| 3 ^e étape : valider l'inscription administrative..... | 10 |
| 4 ^e étape : l'inscription pédagogique..... | 10 |
| 5 ^e étape : les frais | 10 |
| En amont de son inscription administrative l'étudiant devra s'acquitter de la CVEC..... | 10 |
| Montant des droits à payer | 11 |
| Modes de paiement | 11 |
| Formation continue | 11 |
| Exonérations..... | 11 |
| Affiliation à la Sécurité sociale étudiante..... | 12 |
| Aides sociales..... | 12 |
| Aides aux projets d'initiatives étudiantes | 12 |
| PÉRIODE DE CÉSURE | 13 |
| COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)..... | 13 |
| CONTACTS..... | 14 |
| ANNEXE..... | 15 |
| Choix pédagogiques | 15 |
| Déroulement de la scolarité | 15 |
| Procédures de médiation..... | 15 |
| Après le master..... | 15 |

PRÉSENTATION DU MASTER

1. Les objectifs de la formation

La formation dispensée dans le cadre du Master Civilisations, Cultures et Sociétés (CCS), dont l'EPHE – PSL est l'opérateur, est dédiée à l'étude des différentes dimensions (historiques, linguistiques, religieuses, politiques, sociales et intellectuelles) des civilisations et cultures des aires principalement méditerranéennes et européennes, aussi bien en synchronie, tant dans leurs dynamiques internes que dans leurs relations avec les mondes environnants, qu'en diachronie, depuis la plus haute antiquité jusqu'à l'époque contemporaine. La formation combine les approches des sciences de l'érudition (en premier lieu, philologie, épigraphie, archéologie, archivistique, mais aussi papyrologie, numismatique, héraldique, iconographie) et les modes de traitement de l'information propres aux sciences humaines et sociales.

L'ambition de ce Master est de donner aux étudiant(e)s des connaissances générales et techniques ainsi que des compétences à la fois disciplinaires et transdisciplinaires qui leur permettent de conduire une recherche de façon autonome dans le cadre d'un projet doctoral ou d'une autre activité comportant une forte dimension de production de connaissances. Le but est de former non seulement des enseignants-chercheurs de l'enseignement supérieur, maîtrisant les méthodes et outils de la recherche, des enseignants du secondaire initiés aux pratiques scientifiques, mais aussi des praticiens du secteur tertiaire dans le domaine culturel (métiers du patrimoine, de la presse, de l'édition, de la communication culturelle et du tourisme).

La formation vise à la constitution progressive d'un **savoir** et d'un **savoir-faire à la fois spécialisé et ouvert**.

Dans le cadre du « parcours » choisi (voir ci-après), **l'étudiant doit atteindre les objectifs suivants** :

- maîtriser les méthodes et outils de la recherche nécessaires à la lecture, l'analyse, l'édition et l'exploitation de la documentation « primaire » ;
- savoir s'orienter dans la production bibliographique ;
- saisir les enjeux intellectuels et scientifiques des courants de la recherche dans le domaine choisi ;
- acquérir les connaissances fondamentales du domaine ;
- se forger des compétences permettant une spécialisation progressive.

Ce faisant, la formation concourt naturellement à développer des **compétences plus générales**, telles que :

- l'acquisition d'un niveau de langues vivantes qui permette l'accès aux publications scientifiques ;
- le développement de capacités d'initiative et d'autonomie dans l'acquisition de ces connaissances ;
- l'acquisition de compétences d'analyse critique, essentielles dans tous les domaines, grâce à la critique des sources et de la littérature secondaire ;
- l'aptitude à transmettre par écrit et par oral, sur un mode analytique ou synthétique, les données, protocoles et résultats d'enquêtes sur des questions complexes, des acquis indispensables quelle que soit l'orientation envisagée par la suite ;
- l'acquisition d'une solide culture générale dans les domaines des sciences historiques, philologiques et religieuses.

Cette formation s'inscrit dans les traditions scientifiques et pédagogiques de l'EPHE - PSL. Elle fait siennele principe de **la formation « à la recherche par la recherche »**. Deux types d'enseignement sont dispensés : d'une part des cours de master à proprement parler, qui offrent une initiation à un domaine de recherche ou une formation technique ; d'autre part des **conférences**, nom traditionnel des « séminaires de recherche », qui sont le lieu privilégié de l'apprentissage par l'étudiant des pratiques du chercheur : l'étudiant y est confronté à la présentation, à la discussion, à la construction des recherches en cours entreprises par les enseignants-chercheurs, dans un cadre collectif où se mêlent auditeurs, étudiants, doctorants et chercheurs confirmés.

2. Les 8 parcours du master

La mention « Civilisations, Cultures et Sociétés » (responsable : **Michel-Yves Perrin**) comporte 8 parcours correspondant à des domaines scientifiques fortement représentés dans les deux sections des Sciences historiques et philologiques et des Sciences religieuses :

| Responsable Master CCS : Michel-Yves Perrin | |
|--|-----------------------------|
| Spécialité | Responsable pédagogique |
| Antiquité méditerranéenne et proche-orientale : langues, histoire, religions | Muriel Debié |
| Études médiévales : textes, cultures et religions | Michel Cacours |
| Europe moderne et contemporaine : religions, cultures, politiques | Jean-Claude Yon |
| Géohistoire et géopolitique : espaces, cultures, pouvoirs | Martin Motte |
| Histoire et culture des Juifs et du judaïsme : sources et patrimoine | Judith Schlanger |
| Islamologie et mondes musulmans | Lena Salaymeh |
| Linguistique historique et typologie des langues | Georges-Jean Pinault |
| Histoire politique et culturelle de l'Europe médiévale, moderne et contemporaine (parcours européen) | Stéphane Péquignot |

3. Conditions d'accès

La mention est ouverte aux étudiants titulaires d'une licence en sciences humaines ou sociales.

Les dossiers de candidature des étudiants sont soumis à la commission d'admission composée des responsables des parcours sous la présidence du responsable de la mention du master. Outre les diplômes ou équivalents requis (voir ci-dessous), les candidats devront, dans le cadre de la procédure d'inscription, obtenir l'accord d'un tuteur membre de l'équipe de formation du master (voir ci-dessous sous « Tutorat »).

La formation est également ouverte aux étudiants issus d'autres filières universitaires, ainsi qu'aux personnes désireuses de renouer avec la recherche en complément de leur vie professionnelle. Un dossier de validation d'acquis (VA) en vue de l'entrée dans le master **1 ou 2** devra être rempli au moment de la candidature, cette même procédure s'applique **si le candidat ne possède pas un diplôme de Licence ou de M1 respectivement**. Ce dossier de validation des acquis est soumis à la commission d'admission.

4. Débouchés professionnels

Articulée à un projet professionnel conduisant prioritairement aux carrières de l'enseignement supérieur, de la recherche et du patrimoine, la formation de master CCS est aussi adaptée, dans le cadre d'un double cursus ou d'un cursus complémentaire et spécialisé, à des étudiants orientés vers les secteurs professionnels de l'édition, la documentation, la presse, la gestion et la communication culturelle.

ORGANISATION DES ÉTUDES

1. L'organisation des études est commune aux 8 parcours du master

Le Master comprend 416 h de cours réparties sur 26 semaines annuelles :

260 h en Master 1 — 156 h en Master 2

| Master 1 - Semestre 1 | | Crédits | Coef.* | Master 1 - Semestre 2 | | Crédits | Coef. |
|--|------|---------|--------|---|-------|---------|-------|
| UE d'initiation (tronc commun de la mention : méthodologie et humanités numériques ; obligatoire en M1 et pour les primo-arrivants en tant que séminaire de recherche en M2 sauf avis contraire du tuteur) | 26h | 6 ECTS | 1 | UE d'initiation (tronc commun du parcours ; obligatoire en M1 et pour les primo-arrivants en tant que séminaire de recherche en M2 sauf avis contraire du tuteur) | 26h | 6 ECTS | 1 |
| Conférence du tuteur pédagogique (UE Apprentissage de la recherche ; obligatoire). Cette conférence sanctionne l'avancée du travail de recherche | 26h | 6 ECTS | 2 | Conférence du tuteur pédagogique (UE Apprentissage de la recherche ; obligatoire). Cette conférence sanctionne l'avancée du travail de recherche | 26h | 6 ECTS | 2 |
| UE au choix (parmi les UEs Outil de la recherche, Apprentissage de la recherche) | 26h | 6 ECTS | 1 | UE au choix (parmi les UEs Outil de la recherche, Apprentissage de la recherche, ou Initiation d'un autre parcours) | 26h | 6 ECTS | 1 |
| UE au choix (parmi les UEs Outil de la recherche, ou Apprentissage de la recherche) | 26h | 6 ECTS | 1 | UE au choix (parmi les UEs Outil de la recherche, Apprentissage de la recherche ou Stage de professionnalisation) | 26h | 6 ECTS | 1 |
| Langue vivante ou FLE | 26h | 6 ECTS | 1 | Langue vivante ou FLE | 26h | 6 ECTS | 1 |
| TOTAL | 130h | 30 ECTS | | TOTAL | 130 h | 30 ECTS | |

| Master 2 - Semestre 3 | | Crédits | Coef.* | Master 2 - Semestre 4 | | Crédits | Coef. |
|---|-----|---------|--------|---|-----|---------|-------|
| Conférence du tuteur pédagogique (obligatoire) | 26h | 6 ECTS | 2 | Conférence du tuteur pédagogique (obligatoire) | 26h | 6 ECTS | 1 |
| UE au choix (parmi les UEs Apprentissage de la recherche, Outil de la recherche, ou Initiation d'un autre parcours) | 26h | 6 ECTS | 1 | UE au choix (parmi les UEs Apprentissage de la recherche, Outil de la recherche, ou Initiation d'un autre parcours) | 26h | 6 ECTS | 1 |
| UE au choix (parmi les UEs Apprentissage de la recherche, Outil de la recherche ou Stage professionnalisant) | 26h | 6 ECTS | 1 | UE au choix (parmi les UEs Apprentissage de la recherche, Outil de la recherche ou Stage professionnalisant) | 26h | 6 ECTS | 1 |
| Préparation du mémoire de fin de Master | | 12 ECTS | 1 | Préparation et soutenance du mémoire de fin de Master | | 12 ECTS | 2 |
| TOTAL | 78h | 30 ECTS | | TOTAL | 78h | 30 ECTS | |

Chaque semestre permet d'obtenir 30 ECTS. Pour rappel le sigle ECTS signifie "European Credits Transfer System", soit "Système européen de transfert et d'accumulation de crédits" ; il a pour finalité de faciliter la reconnaissance académique des études à l'étranger.

(*) Un coefficient de 2 signifie que la note de cette UE compte double dans la moyenne générale.

2. Le choix des Unités d'enseignement (UEs)

Le nombre de crédits alloués aux UEs varie selon le volume horaire. De façon générale, les enseignements de 2h hebdomadaires donnent lieu à délivrance respectivement de 6 crédits ECTS. Si l'enseignement ne compte qu'une seule heure ou 1h30, 3 ECTS. L'étudiant doit alors en choisir 2 pour composer un ensemble valant 6 crédits.

Les UEs extérieures. Les UEs au choix peuvent être choisies par l'étudiant, en accord avec son tuteur, parmi des enseignements assurés hors de l'EPHE - PSL, dans PSL ou dans des établissements partenaires du master CCS. L'attention des étudiants est attirée sur le fait que le calendrier de l'établissement d'accueil est souvent différent de celui de l'EPHE – PSL (les enseignements commencent ordinairement plus tôt). Lorsque les UEs extérieures ne sont pas semestrialisées, une note devra être fournie pour chaque semestre.

Les Unités d'enseignement (UEs) sont réparties en trois catégories :

- La première année de master (master 1) est conçue comme un parcours d'initiation. Ce parcours est identifié par un tronc commun, formé d'UEs dites d'« **initiation au parcours de recherche** » (UE I). Il y a une UE I par semestre ; cette UE est obligatoire.
- Les UEs dénommées « **Outils de la recherche** » (O) sont destinées plus spécialement aux étudiants de master 1, mais peuvent être suivies aussi en master 2. Ces enseignements visent à donner à l'étudiant les moyens d'étudier de première main les sources auxquelles il est confronté ; ils portent sur les langues de la documentation primaire (langues anciennes notamment), leur lecture et leur environnement proches, ainsi que sur la méthodologie documentaire. Il n'est pas possible de valider en M2 une UE « Outil de la recherche » déjà validée en M1.
- Les UEs dites « **Apprentissage de la recherche** » (A) sont accessibles en master 1 comme en master 2, tout en ayant vocation à former l'essentiel du menu de l'étudiant de master 2. En master 1 comme en master 2, l'étudiant suit **obligatoirement** l'UE A de son tuteur pédagogique (« conférence du tuteur »). Les UEs A sont essentiellement les « conférences » (autrement dit les séminaires de recherche) des directeurs d'études et maîtres de conférences.

La liste des UEs de l'ensemble du Master CCS est disponible sur le site de l'EPHE – PSL.

Il convient de se reporter au calendrier des conférences pour la date de début de chacun des enseignements choisis.

Calendrier universitaire 2022-2023

Première date possible du début des enseignements : lundi 26 septembre 2022

Interruption des enseignements :

Noël : du vendredi 16 décembre 2022 au soir au mardi 3 janvier 2023 au matin

Hiver : du vendredi 24 février 2023 au soir au lundi 6 mars 2023 au matin

Printemps : du vendredi 21 avril 2023 au soir au mardi 9 mai 2023 au matin

Fin du 1^{er} semestre : vendredi 3 février 2023

Début du 2^e semestre : lundi 6 février 2023

Fin du 2^e semestre : vendredi 9 juin 2023

Les dates de délibération des jurys seront communiquées sur le site de l'EPHE – PSL.

3. L'enseignement des langues

Les **langues anciennes de spécialité** (latin, grec ancien, hébreu, etc.) font partie des UEs « Outils de la recherche ». Les cours de grec et de latin sont désormais assurés dans le cadre de l'Institut des Langues Rares (ILARA) de l'EPHE - PSL.

La maîtrise d'une **langue vivante étrangère (LVE)** de communication scientifique est requise pour l'obtention du Master. Le cours est obligatoire en M1.

Pour les étudiants non francophones, la langue française est considérée comme la langue de communication scientifique. La mise à niveau se fait par les cours de « **français langue étrangère** » (FLE) dispensés à l'EPHE – PSL.

4. Aménagement du cursus

Un étudiant peut demander à accomplir l'année de master 1 ou celle de master 2 en deux ans. L'étudiant s'inscrit alors pour un nombre limité d'UEs par semestre ou bien pour un des deux semestres de l'année considérée. Cette demande intervient au moment de l'inscription pédagogique.

5. Évaluation des connaissances

Le contrôle des connaissances valorise, tant en M1 qu'en M2, la production de documents (fiches de lectures, essais de longueur variable, mémoire) attestant les capacités d'expression scientifique de l'étudiant, ainsi que sa maîtrise des problématiques, de la bibliographie, des sources et des méthodes propres au parcours choisi.

Dans les UEs à intervenants multiples (notamment dans les UEs d'initiation des parcours au second semestre), l'étudiant prend contact avec l'un des enseignants et lui rend un exercice. La nature de l'exercice est déterminée en commun par les enseignants intervenant dans cette UE.

En M1 le travail de recherche demandé au 2^d semestre est un mini-mémoire original d'au moins 25 pages accompagné d'une bibliographie développée. Dans le parcours Études médiévales, le mini-mémoire fait l'objet d'une présentation orale devant un jury composé notamment du tuteur concerné et du responsable du parcours.

L'assiduité des étudiants est exigée ; le master ne peut être validé qu'en présentiel. Toute absence doit être justifiée par écrit ou courriel auprès de l'enseignant. Le cas échéant, un certificat médical peut être adressé à la DEVE, bureau des masters. Si l'assiduité ne peut faire l'objet d'une note, les absences non justifiées peuvent être prises en compte au moment de l'évaluation.

La notation se fait sur 20. Les ECTS correspondants aux UE et aux stages sont acquis dès lors que la note est égale ou supérieure à 10. Le passage au semestre supérieur est acquis dès lors qu'a été obtenue dans toutes les UE une note égale ou supérieure à 10. Il n'y a pas de compensation entre les UE.

En cas d'échec à une UE, un rattrapage est organisé dans le cadre de cet enseignement et donne lieu à une note devant parvenir au service de la scolarité avant la fin de la seconde session. Si un nouvel échec se produit, l'étudiant devra suivre à nouveau l'UE concernée ou, le cas échéant, en choisir une autre en accord avec son tuteur.

Les notes sont transmises directement par les enseignants au secrétariat du master par l'intermédiaire de l'application Pegasus. L'étudiant doit cependant vérifier que ces notes sont bien parvenues au secrétariat en temps et heure. Les deux années du master se concluent par la soutenance d'un mémoire permettant d'apprécier les capacités de l'étudiant en matière de recherche, et le cas échéant, son aptitude à la préparation d'une thèse.

Le diplôme de master est assorti d'une mention selon le barème suivant :

- mention assez bien, de 12 à 13,99 de moyenne pondérée
- mention bien, de 14 à 15,99 de moyenne pondérée
- mention très bien, 16 et au-dessus de moyenne pondérée

6. Passage de M1 en M2.

Une validation de toutes les UE de M1 permet le passage en M2.

L'inscription conditionnelle dans l'année supérieure des étudiants ayant validé toutes les UE du niveau inférieur, sauf une ou deux, peut être accordée par l'équipe de formation sur avis du tuteur ; elle n'est pas de droit.

La possibilité de redoubler une année est soumise à l'avis du jury ; elle n'est pas de droit.

7. Soutenance du mémoire

La soutenance du mémoire de recherche en fin de master 2 est un moment décisif dans le cursus de l'étudiant. La note de mémoire obtenue à cette occasion est un élément d'appréciation important pour l'admission de l'étudiant en doctorat. La soutenance du mémoire donne lieu à une note chiffrée sur 20. Le mémoire doit comporter au moins une centaine de pages. Il ne peut être déposé au bureau des masters en vue de la soutenance qu'après accord du tuteur.

Le jury de mémoire est composé de trois membres : il comporte, outre le tuteur pédagogique, au moins un autre enseignant-chercheur de l'EPHE- PSL, qu'il soit directeur d'études ou maître de conférences. Il doit comporter au moins un directeur d'études ou maître de conférences titulaire de l'habilitation à diriger les recherches. Si le sujet traité l'exige, le 3^e membre peut-être un expert reconnu dans son domaine, non titulaire du doctorat.

Tout cas de plagiat avéré (en particulier la copie frauduleuse de documents sur Internet) est sanctionné par l'exclusion.

8. Conditions d'assiduité

En application de l'arrêté du 30 juillet 2019, les conditions d'assiduité sont définies et portées à la connaissance des étudiants par l'établissement (les conditions sont votées tous les ans et sont affichées sur le site de l'EPHE - PSL). Elles impliquent la présence aux conférences et cours, la réalisation du stage obligatoire, et la remise des travaux de validation des UEs. Dans le cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira l'étudiant afin de lui permettre de fournir une justification. Sans réponse de sa part ou si les justificatifs ne sont pas recevables (par exemple absence à la suite d'un problème de santé sans justificatif médical), l'établissement considérera que les conditions d'assiduité n'ont pas été respectées.

Le respect des conditions d'assiduité conditionne le passage en deuxième année de master. Pour les étudiants boursiers, en cas de non-respect des conditions d'assiduité, l'établissement avertira le CROUS qui suspendra le versement de la bourse et demandera le remboursement des sommes perçues.

9. Stage de professionnalisation.

Le stage professionnalisant vise à la découverte d'un milieu professionnel en rapport avec la recherche. Le stage s'effectue sous la responsabilité d'un maître de stage et doit avoir une durée minimale de 48h effectives ; il ne peut excéder deux mois. La recherche du stage est du ressort de l'étudiant qui peut bénéficier des conseils de son tuteur et de la référente des stages. Il peut être effectué dans différents types de structure : établissement de recherche (équipe de recherche par exemple), bibliothèque, institution patrimoniale (musée par exemple), etc. Les formations scientifiques complémentaires et les sessions intensives (langues anciennes ; sciences auxiliaires) ne peuvent tenir lieu de stage. Le lieu et les objectifs du stage sont définis par une fiche de stage remplie en accord avec le maître de stage. Ce stage est encadré par une convention de stage qui garantit les droits et les devoirs de l'étudiant. À l'issue du stage le maître de stage remplit une grille d'évaluation et l'étudiant remet un bref rapport à son tuteur. La note de stage est donnée par le tuteur pédagogique sur la base de la grille d'évaluation du maître de stage et du rapport de stage de l'étudiant, tous documents qui seront également transmis à la référente des stages. Le stage donne droit à 6 crédits ECTS. Un étudiant ne peut valider qu'un stage au cours de son master.

L'étudiant qui travaille en parallèle à ses études peut demander au jury du master à être dispensé de la réalisation du stage et obtenir une validation des acquis professionnels. À cet effet il doit fournir au secrétariat du master une copie de son contrat de travail ainsi que des trois derniers bulletins de salaire. Le jury du master statue sur sa demande.

La référente des stages pour le master Civilisations, Cultures et Sociétés est Mme **Maria-Grazia Masetti-Rouault**.

LE TUTORAT PÉDAGOGIQUE ET L'ACCOMPAGNEMENT MÉTHODOLOGIQUE

1. Le rôle du tuteur pédagogique

Le tutorat constitue la pierre angulaire de la formation ; il introduit au niveau du master un accompagnement qui est ordinairement réservé à la pratique doctorale.

Plus généralement, par le truchement de leur tuteur et des autres enseignants-chercheurs, les étudiants de master ont la faculté d'accéder aux ressources et à la vie des **équipes et laboratoires de recherche auxquels les enseignants sont rattachés**.

Le tuteur pédagogique est choisi par l'étudiant parmi les directeurs d'études ou les maîtres de conférences de l'EPHE – PSL. Il accompagne l'étudiant durant toute sa scolarité, il définit avec lui son parcours, le sujet du mémoire dont il assure la direction, et supervise les travaux de recherche de master 1 et de master 2.

Une charte de tutorat cosignée par le tuteur et l'étudiant définit les responsabilités réciproques de l'un et de l'autre, pendant et après la formation du Master. Le texte de cette charte se trouve en fin du document.

En cas de réorientation il peut être procédé au remplacement du tuteur par un autre membre de l'équipe pédagogique du master, sous réserve d'accord mutuel des différentes parties. L'EPHE – PSL n'est pas tenue de désigner un nouveau tuteur en cas d'absence d'accord.

2. L'accompagnement méthodologique et le tutorat

Des séances d'accompagnement méthodologique et de tutorat individuel pourront le cas échéant être organisées chaque semestre, à raison de 1h à 2h par semaine. L'horaire et le lieu sont précisés sur le site de l'EPHE – PSL.

Cet accompagnement se donne pour but d'aider les étudiants à se familiariser avec l'EPHE - PSL, PSL et leurs rouages, ainsi que de les guider dans les démarches qu'ils doivent accomplir au cours de leur scolarité. Les séances d'accompagnement méthodologique sont aussi un lieu d'échange et de débats.

L'accompagnement méthodologique ne donne pas lieu à attribution de crédits ECTS.

LES 5 ÉTAPES POUR S'INSCRIRE EN MASTER

1^{re} étape : prendre contact avec un enseignant-chercheur de l'EPHE - PSL

À tout moment dans l'année, l'étudiant peut prendre contact par courriel avec un enseignant-chercheur de l'EPHE – PSL dont la spécialité recouvre le domaine d'étude qui l'intéresse. L'étudiant présentera son parcours, les résultats obtenus dans l'enseignement supérieur, ses compétences linguistiques, ses motivations et le projet de recherche qu'il envisage. L'enseignant-chercheur lui indiquera si le parcours de Master qu'il a choisi correspond à son profil et s'il accepte ou non d'être son tuteur de master.

2^e étape : poser sa candidature

L'étudiant devra poser sa candidature sur le site en ligne de PSL pendant l'une des sessions de candidature. Il devra entre autres déposer sur le site d'inscription un projet de candidature, projet auquel le tuteur pressenti donnera son accord en réponse à un message automatique. Dès que le dossier complet aura été soumis, l'étudiant recevra un premier accusé de réception, puis un second lorsque la conformité de l'ensemble du dossier (informations, pièces jointes) aura été vérifiée et validée par le service des admissions.

Le dossier sera examiné par la commission d'admission qui se réunit peu après la clôture de chacune des sessions de candidature. À l'issue de cette commission l'étudiant recevra par courriel notification de la décision de cette instance (admission sans condition, admission sous condition de réussite à la licence ou à tout examen équivalent, refus, ou mise en liste d'attente).

3^e étape : valider l'inscription administrative

Si la candidature a été acceptée, l'étudiant devra valider son inscription administrative en acquittant la « contribution vie étudiante et de campus » puis les droits d'inscription. La carte d'étudiant, la quittance et le certificat de scolarité lui seront alors adressés par courrier.

En cas de réinscription à l'issue de la délibération du jury de fin d'année, si l'étudiant est admis à passer en année supérieure ou à redoubler, il devra se réinscrire.

4^e étape : l'inscription pédagogique

L'étudiant choisira les enseignements qu'il suivra lors de l'inscription pédagogique, ceci en accord avec son tuteur, suivant le schéma qui présente par semestre l'architecture des enseignements (voir ci-dessus).

Le tuteur pourra demander de suivre une conférence mensuelle avec attestation de présence qui permettra à l'étudiant de compléter sa formation et figurera dans l'annexe au diplôme.

5^e étape : les frais

En amont de son inscription administrative l'étudiant devra s'acquitter de la CVEC

La contribution vie étudiante et de campus (CVEC) est obligatoire pour toute inscription en formation initiale ou apprentissage dans un établissement d'enseignement supérieur et s'élève à 92 € en 2022/2023. [Le règlement et le chargement de l'attestation s'effectuent en ligne.](#)

Montant des droits à payer

Les droits d'inscription sont de 243 €, ils se décomposent en :

- droits de diplôme ;
- droits de bibliothèque.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2022 relatif aux droits d'inscription dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, les étudiants extra- communautaires ne satisfaisant pas à l'une des conditions de l'article 3 de cet arrêté doivent s'acquitter des droits d'inscription différenciés de 3770 € pour le diplôme national de master. Le conseil d'administration de l'EPHE - PSL a décidé de s'aligner sur la position de PSL votée en CA du 20 juin 2019 qui préconise l'exonération partielle des droits d'inscription pour les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, leur permettant ainsi d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux, à savoir 243 €.

Modes de paiement

Pour le règlement des inscriptions, il faut utiliser les moyens de paiement à distance : PayBox, virement sur le compte de l'EPHE – PSL, paiement CB par téléphone (en fonction des heures d'ouverture de l'agence comptable).

Formation continue

Si la formation de l'étudiant est financée partiellement ou en totalité par son employeur ou par un organisme financeur, le service de la formation continue émet une facture à l'attention de ce dernier et l'étudiant n'a pas à payer lui-même. Si la formation est financée partiellement ou en totalité par l'employeur ou par un organisme financeur, l'étudiant doit prendre contact avec le service de la formation continue, par courriel :

- formation.continue@ephe.psl.eu

Les tarifs et les modalités d'inscription doivent être demandés auprès des établissements.

Exonérations

Sont exonérés de droit des droits d'inscription :

- les boursiers sur critères sociaux ;
- les titulaires d'une bourse du gouvernement français ;
- les étudiants inscrits dans le cadre du programme Erasmus.

En ce qui concerne l'EPHE - PSL, le CA du 22 mars 2022 votant les critères d'exonération a décidé que :

- Les étudiants réfugiés ou bénéficiant de la protection subsidiaire ou les étudiants dont le père, la mère ou le tuteur légal bénéficie de ce statut, bénéficient d'une exonération totale. Cette exonération totale est accordée sur décision du Président de l'EPHE - PSL lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscription en Master et sous réserve d'assistance aux conférences, de réalisation du stage de professionnalisation et de remise des travaux de validation des UEs.
- En accord avec l'article R719-50 du code de l'éducation, tout étudiant peut faire une demande auprès du Président de l'EPHE – PSL pour être exonéré des droits d'inscription s'il présente une situation personnelle difficile et exceptionnelle (précarité, rupture familiale, perte d'emploi, ...) ne lui permettant pas de payer les droits d'inscription. Il doit déposer un dossier de demande d'exonération au moment de son inscription administrative.
- Comme mentionné ci-dessus, les étudiants étrangers extra-communautaires, soumis aux droits différenciés, bénéficient d'une exonération partielle leur permettant d'acquitter un montant de droit égal à celui acquitté par les étudiants nationaux. Cette exonération partielle est valable pour toute la durée de préparation du diplôme. L'exonération partielle est accordée sur décision du Président de l'EPHE - PSL à tous les étudiants assujettis aux droits différenciés, lors du paiement de l'inscription administrative dans la limite de trois années d'inscriptions en master et sous réserve d'assistance aux conférences, de réalisation du stage de professionnalisation et de remise des travaux de validation des UEs.

- L'exonération des droits d'inscription pour les étudiants Libanais en raison de la crise économique et politique que traverse leur pays et des liens noués entre l'EPHE et certaines universités libanaises ainsi que pour les étudiants Ukrainiens en raison de l'invasion de leur pays par la Russie.

Affiliation à la Sécurité sociale étudiante

Les étudiants internationaux s'inscrivant pour la première fois dans l'enseignement supérieur français sont invités à demander leur affiliation à la sécurité sociale française en s'inscrivant sur [Ameli](#). Cette démarche concerne également les étudiants français de Nouvelle Calédonie ou de Wallis et Futuna, ou les étudiants français nés à l'étranger.

Aides sociales

Si l'étudiant est en difficulté financière ou s'il doit faire face à des dépenses inattendues, il peut constituer un dossier pour demander une aide financière ponctuelle à l'EPHE - PSL. Cette aide est financée par la CVEC (contribution vie étudiante et de campus).

Deux demandes peuvent être faites par an, en général au mois d'octobre et de janvier. Les dates exactes des appels d'offre sont diffusées par email et sur le site de l'EPHE - PSL. Les dossiers sont transmis aux assistantes sociales du CROUS qui étudient la situation sociale et financière de l'étudiant. Les montants des aides varient selon les situations individuelles et les crédits disponibles. Les informations sur la constitution du dossier ainsi que le dossier sont disponibles sur le site de l'EPHE - PSL.

Aides aux projets d'initiatives étudiantes

L'EPHE - PSL (en partie grâce à la CVEC) soutient financièrement des initiatives étudiantes visant à développer tous types de projets. Ces initiatives peuvent concerner notamment des projets de culture (artistique, diffusion scientifique ou générale), des actions de solidarité, d'engagement citoyen, de sauvegarde de l'environnement, de sport, de santé, d'animation de la vie étudiante... ; cette liste n'étant pas exhaustive. Quel que soit le type de projet, il ne doit pas financer des travaux liés directement à la recherche et ne doit pas être mené dans le cadre d'une unité d'enseignement. Il convient de contacter le bureau de la vie étudiante qui pourra aider dans le montage des projets.

Pour prétendre à ces financements (deux appels d'offre par an, en général en octobre et en janvier), il faut être inscrit à l'EPHE – PSL (que ce soit en formation initiale ou continue) et proposer un projet qui sera mené à bien avant la fin de l'année académique. Un bilan du projet sera demandé pour justifier l'utilisation des sommes allouées et valoriser vos initiatives par des actions de communication au sein de l'établissement. La réalisation de ce type de projet est une opportunité unique d'enrichir et de diversifier les compétences et peut être considéré comme un plus dans le cadre des formations en étant présenté en annexe au diplôme. N'hésitez pas à demander un financement si vous avez un projet à caractère culturel, sportif ou humanitaire au Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes (FDSIE). Voir plus largement les possibilités offertes par l'[Université PSL](#).

PÉRIODE DE CÉSURE

La césure est une période facultative qui s'étend sur un semestre ou une année universitaire pendant laquelle l'étudiant suspend sa scolarité pour mener à bien un projet personnel ou professionnel, en France comme à l'étranger. La césure débute obligatoirement en même temps qu'un semestre universitaire. La césure peut être effectuée dès le début de la première année de cursus mais jamais après la dernière année de cursus.

La période de césure n'est pas une année sabbatique ou un choix par défaut ! Sa démarche demande réflexion et anticipation. L'année de césure doit représenter une réelle opportunité d'apprentissage ou de maturation de projets. Pendant l'année de césure, l'étudiant peut effectuer un stage (sous certaines conditions) ou avoir un emploi. Il peut aussi, faire une formation dans un autre établissement, un service volontaire (au sein d'une entreprise ou d'une administration), partir en séjour linguistique, ou encore, s'engager dans un projet associatif (citoyen, humanitaire, sportif...). L'année de césure peut être valorisée dans l'annexe au diplôme.

La période de césure est effectuée sur la base d'un strict volontariat de l'étudiant qui s'y engage et ne peut être rendue nécessaire pour l'obtention du diplôme préparé avant et après cette suspension. Elle ne peut donc comporter un caractère obligatoire.

Demander à faire une césure est une possibilité mais pas un droit. Afin de bénéficier de cette année de césure, une demande doit être formulée auprès du Président de l'EPHE - PSL qui prendra sa décision en fonction de l'avis émis par le responsable de la formation (formulaire à demander auprès de la DEVE) et/ou le conseil pédagogique de la formation. Cette demande doit être accompagnée d'une lettre de motivation et de tout document permettant d'apprécier la valeur du projet de césure. Le chef d'établissement peut donc refuser une période de césure à un étudiant s'il considère que celle-ci n'a aucune valeur ajoutée d'un point de vue personnel ou « professionnel ». Pour bénéficier d'une période de césure, l'étudiant doit être inscrit dans une formation initiale de l'EPHE - PSL délivrant un diplôme national. L'étudiant devra s'acquitter de la CVEC et régler les droits d'inscription au taux réduit.

COURS DE FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE (FLE)

Les étudiants non francophones inscrits à l'EPHE – PSL bénéficient d'une riche offre de cours en français langue étrangère (FLE).

À leur arrivée en France, ils devront d'abord passer un test linguistique permettant d'évaluer leur niveau. Ils suivront ensuite une session intensive de français, à raison de trois heures de cours par jour, dans l'un des groupes de niveaux proposés, soit A2-B1, soit B1-B2, soit B2-C1 (selon le Cadre européen commun de référence pour les langues). Cette session intensive leur permettra par ailleurs de mieux s'intégrer au système d'études supérieures françaises.

Un cours hebdomadaire de français est aussi offert au premier et au second semestres pour les mêmes niveaux de langue. (A2-B1, B1-B2 et B2-C1).

Tandis que l'oral est privilégié pendant la session intensive, c'est à l'écrit que le cours hebdomadaire est consacré, l'objectif étant d'acquérir une meilleure connaissance du style de la rédaction scientifique (mémoire, thèse, articles...).

Des informations complémentaires sur l'offre de français langue étrangère de l'EPHE - PSL sont disponibles sur le site de l'EPHE – PSL.

Pour toute question, contacter [Rachel Lauthelier-Mourier](#), en charge du FLE à l'EPHE - PSL.

Les étudiants ayant déjà passé une certification en français de niveau B2, sont dispensés de session intensive sur présentation de cette certification à Mme Lauthelier-Mourier.



CONTACTS

Gestionnaire du master

Céline Richer, mastershs@ephe.psl.eu

Bureau de la vie étudiante

Laurent Tessier, vieetudiante@ephe.psl.eu

Formation continue

Sophie Boussard, formation.continue@ephe.psl.eu

Responsable de la Direction des Enseignements et de la Vie Étudiante

Virginie Cardaillac-André, virginie.cardaillac-andre@ephe.psl.eu



ANNEXE

Charte du tutorat (master CCS)

Cette « charte du tutorat » a pour objectif de définir les responsabilités réciproques de l'étudiant de master et de son tuteur pédagogique. Elle est téléchargeable depuis le portail Etudiant Pegasus. Elle doit être revêtue des signatures de l'étudiant et de son tuteur pédagogique et déposée via le portail Etudiant Pegasus, sous la rubrique "Inscription administrative", item "documents complémentaires", au plus tard à l'issue de la campagne des inscriptions pédagogiques du premier semestre.

Choix pédagogiques

Le tuteur guide l'étudiant dans le choix des enseignements à suivre et des travaux à rendre dans le cadre de son cursus. À chaque semestre, et selon le calendrier fixé par la scolarité, le choix des enseignements s'effectue depuis le portail Etudiant Pegasus rubrique « Vie Académique », item Choix de cours en ligne. Une copie du contrat pédagogique signé par le tuteur est déposée par l'étudiant sous la rubrique « Inscription administrative », item « documents complémentaires » Le choix du sujet de mémoire est validé par les deux parties.

Si l'étudiant souhaite modifier ses choix d'enseignements après signature de la fiche pédagogique semestrielle, il en informe son tuteur et requiert son accord. Les modifications arrêtées après accord du tuteur doivent être signalées sans tarder au responsable pédagogique du parcours concerné et à la personne compétente du service de la scolarité. Si le tuteur estime que l'étudiant n'a pas une maîtrise suffisante de la langue française, il informe l'étudiant qu'il doit suivre l'enseignement de « Français Langue Étrangère » (FLE). Il en va de même si le tuteur estime que l'étudiant doit suivre un enseignement de langue vivante étrangère indispensable à sa scolarité.

Déroulement de la scolarité

Le tuteur a la responsabilité effective de l'encadrement de l'étudiant ; il s'engage à suivre les progrès de sa formation, notamment à le rencontrer aussi souvent que nécessaire. L'étudiant rend compte régulièrement de l'avancement de sa recherche. Il incombe à l'étudiant de s'informer sur les dates de remise des travaux fixées par les responsables de chaque enseignement. L'étudiant informe à l'avance son tuteur de toute modification apportée à son projet de scolarité. Le tuteur tient informés l'étudiant et le responsable du parcours de son indisponibilité en cas d'absence prolongée. L'étudiant suit avec assiduité les enseignements portés sur sa fiche pédagogique, sauf cas particulier connu de son tuteur et agréé par lui quand il s'agit d'absences circonstancielles, ou par les instances de la formation en cas d'absences connues à l'avance. Il prend soin d'informer à l'avance son tuteur des contraintes professionnelles ou matérielles rencontrées qui font obstacle, partiellement ou totalement, à cette assiduité. Le tuteur rappelle à l'étudiant que le plagiat est interdit et sévèrement sanctionné, quelle que soit la nature du travail rendu.

Procédures de médiation

En cas de difficulté persistante entre l'étudiant et le tuteur, il incombe à l'un ou à l'autre d'en informer le responsable du parcours qui écoute les parties et prend les mesures les plus adaptées au règlement des difficultés, si besoin est, avec le concours du responsable de la mention.

Après le master

Le tuteur s'efforce de maintenir le lien avec l'étudiant après sa formation de master et de se tenir informé de son parcours. Ces informations lui sont nécessaires pour renseigner les enquêtes sur le devenir des étudiants de l'école. Réciproquement, l'étudiant s'engage à informer son tuteur de la suite de son parcours universitaire ou professionnel. Il s'efforce de lui communiquer ses éventuels changements de coordonnées pour pouvoir être joint si nécessaire, notamment lors du suivi des diplômés.

Date :

L'étudiant (nom, prénom, signature): déclare avoir pris connaissance du règlement de scolarité et des études pour l'année universitaire en cours.

Tuteur (nom, prénom, signature)



École Pratique
des Hautes Études

PSL 

Les Patios Saint-Jacques, 4-14, rue Ferrus, 75014 Paris – Tél. : +33 (0)1 53 63 61 20

www.ephe.psl.eu



PSL 



PSL 



PSL 



PSL 



PSL 

Avec le soutien de



PSL 



PSL 



PSL 



PSL 

